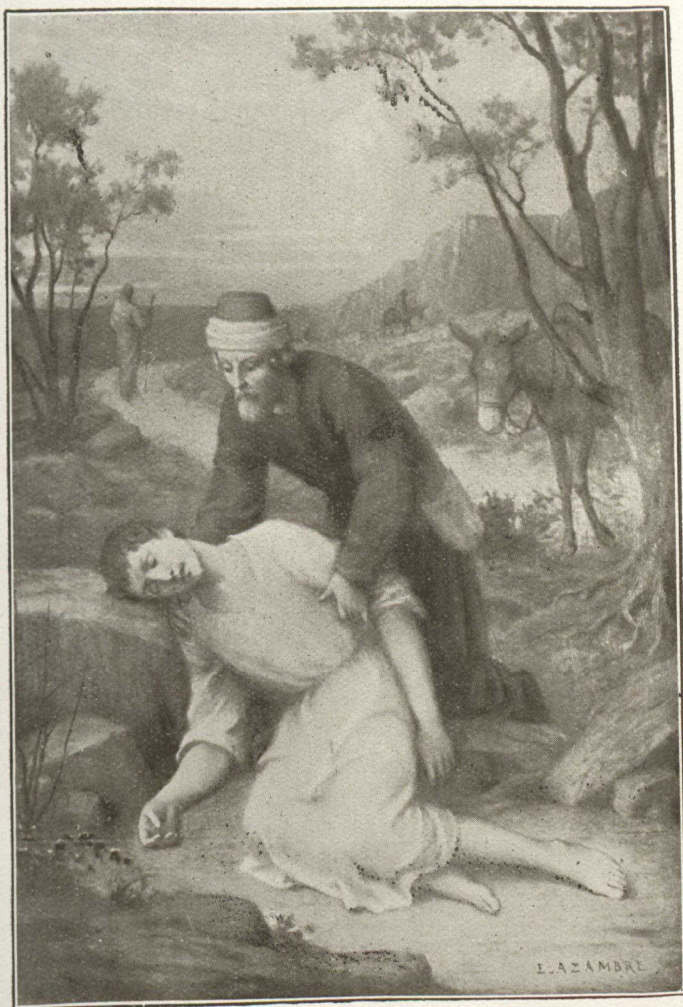


PAGES
MANQUANTES



LE BON SAMARITAIN.

Sonnet à Sainte Rose de Lima

(FÊTE LE 30 AOUT)

Les grands navigateurs avaient l'œil ébloui
Devant la floraison de la Nouvelle Terre ;
Les anges ne trouvaient dans ce brillant parterre
Nulle fleur dont le ciel pût être réjoui.

Mais sur ton doux visage *en rose épanoui*,
Tu fixes leurs regards, ô Vierge solitaire !
Tu nais, tu crois pour Dieu ; rien d'humain ne t'altère :
Tu vaux seule un Eden par ton charme inoui.

Sous l'arbre du Calvaire, où ton amour s'attache,
S'exhalent tes parfums, fleur suave et sans tache ;
Le sang de Jésus-Christ empourpre ta candeur.

Avec ses flots, ses monts, ses volcans, ses prairies,
Ton pays riche d'or, d'argent de pierreries,
N'est qu'une humble corbeille où reluit ta splendeur

Fr. N. Beaudry, C. P.

LES DOMINICAINS FRANÇAIS EN TURQUIE D'ASIE

(Suite.)

3° Écoles du soir.



'ŒUVRE scolaire dont je viens de parler est complétée à Mossoul, par deux écoles du soir que je me borne à mentionner : elles ont pour but de donner l'instruction religieuse et un enseignement élémentaire à de jeunes ouvriers qui n'ont pu fréquenter les écoles. Une cinquantaine de jeunes gens assistent à ces classes, qui ont lieu tous les soirs. On y enseigne spécialement le catéchisme à un certain nombre de ces pauvres ouvriers, parfois déjà assez âgés, dans le but de les préparer à la première communion.

C'est plus particulièrement l'œuvre des pauvres ; aussi nos Pères y ont-ils toujours donné tous leurs soins. Elle pourrait être plus développée, mais je signale, en passant, que, faute de local, une partie des jeunes gens qui la fréquentent doivent se réunir dans une salle de notre dispensaire.

4° Imprimerie.

Les missionnaires n'avaient pu créer leurs établissements scolaires sans penser à établir à Mossoul une autre œuvre indispensable pour leur procurer les livres classiques et les manuels nécessaires. Les ouvrages de ce genre faisaient totalement défaut. Il fallait donc trouver le moyen d'imprimer, à Mossoul même, tous les manuels requis, spécialement pour l'enseignement des langues arabe, chaldéenne et turque.

Ce fut M^{sr} Amanton, le premier délégué apostolique dominicain de Mésopotamie, qui dota la mission de cette œuvre importante. Il apporta lui-même de France les presses, dont une machine Marinoni, les caractères arabes, syriaques et chaldéens, une fonderie et un appareil de galvanoplastie pour le renouvellement et la multiplication de ces caractères. Je dois dire que ce don magnifique fait de

la mission était dû, en grande partie, aux largesses du Comité des Écoles d'Orient, qui n'a cessé de favoriser par de généreux subsides nos œuvres scolaires et notre imprimerie.

L'installation d'une pareille œuvre offrait de grandes difficultés : il fallait former des ouvriers et fabriquer sur place une foule d'accessoires qui manquaient. On en vint à bout, grâce au concours d'un très habile imprimeur, un religieux convers franciscain que le R^{me} Père Custode de Terre-Sainte avait bien voulu mettre, pour quelque temps, à la disposition de la mission.

Pour donner une idée du travail accompli et des services rendus par l'imprimerie de Mossoul, il faudrait citer le catalogue déjà volumineux de tous les ouvrages classiques et scientifiques sortis de nos presses depuis la création de l'œuvre, en 1861, jusqu'à ce jour. L'énumération en serait trop longue. Je me permettrai de citer les publications les plus importantes et les plus estimées des Orientalistes.

1^o En langue arabe. — La grammaire arabe de M^{gr} David, archevêque syrien de Damas, ouvrage connu de tous les arabisants et dont la cinquième édition vient d'être épuisée ; une édition arabe de la Bible en six volumes ; plusieurs recueils de morceaux choisis extraits des auteurs arabes les plus célèbres ; de nombreux ouvrages et opuscules d'instruction religieuse et de spiritualité ; des manuels scolaires, etc. La plupart de ces ouvrages ont eu de nombreuses éditions.

2^o En langue chaldéenne. — La grammaire chaldéenne de M^{gr} Timothée Makdassi, archevêque chaldéen ; un dictionnaire chaldéen de M^{gr} Thomas Audo, archevêque chaldéen ; un vocabulaire chaldéen-arabe de M^{gr} Yacoub Menna, archevêque chaldéen ; un cours élémentaire de langue arméenne selon les deux dialectes syriaque et chaldaique par le même auteur.

Je dois signaler des ouvrages de poésie chaldéenne, recueils de fables, de cantiques religieux composés par un missionnaire dominicain français que j'aurai l'occasion de faire bientôt connaître : le Père Rhétoré. Ses fables et ses cantiques sont devenus populaires dans les montagnes du Kurdistan. J'ajoute, sans indiscretion, que ce missionnaire tient en réserve d'autres manuscrits que nous pour-

rons, je l'espère, bientôt publier : en langue chaldéenne, en syriaque, en arménien et peut-être même en langue turque.

Je signale surtout une publication qui a fait le plus grand honneur à notre imprimerie et qui a été pour les exégètes catholiques d'une très grande utilité : celle d'une antique version de la Bible connue sous le nom de " Peschytta " (la Simple).

Je cite enfin un missel et autres livres liturgiques chaldéens.

3^o En langue syriaque. — La plus importante publication en langue syriaque est celle du Bréviaire syrien en sept volumes, publication fort appréciée et qui a rendu aussi les plus grands services au clergé de ce rite.

On a aussi publié, en langue syriaque, une grammaire araméenne, œuvre du savant M^{gr} David, avec texte explicatif en arabe et en latin.

4^o En langue turque. — Je ne mentionne qu'en passant les ouvrages publiés en langue turque : différents manuels scolaires et éditions, en cette langue, des Saints Évangiles.

5^o En langue française. — Je me borne aussi à indiquer les nombreuses publications en langue française qui consistent surtout en livres classiques destinés aux élèves de nos écoles.

Nous publions en cette langue une petite Revue mensuelle nommée *La Couronne de Roses*, destinée surtout au clergé et à nos anciens élèves.

Deux autres Revues mensuelles arabe et chaldéenne ont été supprimées récemment... par mesure d'économie.

Je n'ajoute qu'un mot sur le personnel de l'imprimerie et sur le budget particulier de cette œuvre.

L'imprimerie est dirigée par deux Pères Dominicains : directeur et sous-directeur ; elle compte quatorze ouvriers et employés divers.

Je note en passant ce détail pour caractériser les rapports qui existent là-bas entre ces ouvriers et leurs... patrons. Ce mot d'ouvriers n'est pas accepté par nos imprimeurs qui veulent être appelés les " enfants de l'imprimerie ". C'est, en effet, le titre que nous leur donnons : c'est par la bonté, souvent aussi par l'indulgence, que nous obtenons les résultats que je viens d'indiquer. Nos " enfants " nous quittent parfois quand ils trouvent des situations plus avantageuses, mais il en est aussi qui se sont

dévoués complètement à l'œuvre et qui l'ont servie durant trente et même quarante ans.

L'imprimerie de Mossoul n'est pas une œuvre bien lucrative et son budget s'est toujours soldé jusqu'à présent par un notable excédent de dépenses. Il suffit de dire que dans l'espace de huit années, de 1901 à la fin de 1908, on a distribué gratuitement, dans les écoles de la mission et au dehors, des livres dont la valeur atteint la somme de 32.000 francs.

5° *Ecoles extérieures.*

Les missionnaires dominicains ont établi dans les villages les plus importants des environs de Mossoul des écoles de garçons et de filles qui comptent, en tout, près de 1.200 élèves. Les écoles de filles sont plus nombreuses dans cette région, grâce à la fondation d'une belle œuvre dont le but est la formation d'institutrices indigènes qui se dévouent entièrement au service de la mission à laquelle elles se rattachent par un lien religieux, en s'affiliant au Tiers Ordre de Saint Dominique. Ces institutrices sont déjà au nombre de près de 60 dans toute la mission ; 34 d'entre elles sont employées dans les écoles de filles créées depuis quelques années aux environs de Mossoul.

Dans quelques-unes de ces écoles, elles ont commencé à enseigner le français, sur la demande des familles, à quelques enfants. Le programme des études, dans ces écoles de villages, a été nécessairement, jusqu'à présent, assez restreint. Nos institutrices ajoutent à l'instruction religieuse l'enseignement des langues en usage dans ces villages : l'arabe, le chaldéen ou le syrien, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'histoire sainte et la géographie. Elles enseignent aussi les différents travaux manuels utiles aux femmes de ces contrées : la couture, la broderie, etc.

Un grand nombre de femmes et de jeunes filles qui n'ont pu fréquenter les écoles se réunissent chaque dimanche chez les institutrices pour apprendre le catéchisme et les prières liturgiques de leurs rites.

Ces écoles ont déjà opéré dans tous ces villages une véritable transformation ; l'ignorance était, en effet, complète à tout point de vue dans ces régions, chez les femmes surtout, avant la fondation de ces œuvres scolaires. Aussi souhaitons-nous vivement d'accroître le nombre de nos institutrices dans le but de propager peu à peu l'instruction

de la femme, non seulement dans les villages catholiques encore dépourvus d'écoles, mais aussi dans les pays schismatiques où ces écoles sont vivement désirées.

Ces institutrices indigènes se concilieraient certainement les sympathies des populations dont elles parlent la langue, dont elles connaissent les rites et les coutumes. Leur vie d'abnégation et de dévouement produirait une profonde impression et serait d'un grand exemple dans ces contrées où l'idée de la charité, exercée par la femme dans le sacrifice perpétuel et le renoncement absolu, n'a jamais pénétré et n'est même pas soupçonnée.

Nous considérons cette œuvre comme éminemment sociale, car elle contribue peut-être plus que toute autre au relèvement moral de la femme, et, par là, de la famille elle-même, en rendant à la mère de famille sa dignité, l'honneur qui lui est dû, la place qu'elle mérite au foyer et qui lui est encore, surtout dans les populations rurales de ces contrées d'Orient, trop souvent refusée.

Les missionnaires dominicains ont déjà beaucoup travaillé à cette œuvre de régénération sociale par les écoles de filles qu'ils ont pu créer dans les diverses parties de leur mission. Je dois maintenant faire connaître les résultats obtenus dans la ville de Mossoul, grâce aux œuvres scolaires de filles par les Sœurs de la Présentation.

6° *Œuvres des Sœurs de la Présentation.*

Dès l'année 1862, les missionnaires français possédaient à Mossoul deux écoles de filles qui comptaient environ 300 élèves. Le supérieur de la mission, M^{gr} Lion, constatait déjà à cette époque les heureux changements produits par ces écoles ; il les signalait ainsi dans le rapport que j'ai cité : " Il serait difficile de vous faire comprendre tout le bien que produisent ces deux écoles, surtout en pensant à l'état d'abandon et d'abaissement moral et religieux dans lequel la femme était laissée avant que les missionnaires latins ouvrissent des asiles pour l'éducation et l'instruction des petites filles.

" Il y a environ vingt ans une femme qui savait quelque peu lire passait pour un prodige de science, tandis qu'aujourd'hui la moindre petite fille qui a étudié quelques années dans nos écoles, connaît la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le catéchisme et l'histoire sainte.

" Quand au côté moral, il a considérablement gagné car nous nous efforçons avant tout de faire de nos enfants

des filles chrétiennes et pieuses, afin que, devenues plus tard d'excellentes mères de familles, elles apportent dans le ménage la moralité, la piété, avec la crainte de Dieu. Aussi je n'hésite pas à dire que nous fondons sur ces écoles de filles de grandes espérances pour la génération future. . .

“ C'est pour ce motif que nous avons pensé déjà plusieurs fois à faire venir des religieuses de France, afin que l'éducation des jeunes filles fût plus soignée et plus complète...”

Les espérances et les désirs manifestés par M^r Lion ont été pleinement réalisés.

Ce fut en 1873 que le P. Duval, alors supérieur de la mission, amena à Mossoul les religieuses de la Présentation de Tours, qui ont depuis rendu de si grands services à la mission.

Je ne signale qu'en passant le courage de ces vaillantes Françaises qui entreprenaient pour la première fois le long voyage d'un mois qu'il fallait faire, alors comme aujourd'hui, à cheval, à travers l'immense désert de la Mésopotamie, sous un soleil de feu, pour atteindre le pays de leur exil volontaire. Depuis cette époque, bien d'autres sont allées remplacer là bas, avec la même énergie et la même abnégation, celles qui sont tombées victimes de leur dévouement, sans avoir jamais revu leur patrie.

Il serait trop long de faire connaître en détail tous leurs travaux et toutes leurs œuvres. Je me borne à dire que leur école de filles, leur pensionnat gratuit et leur ouvroir comptent aujourd'hui plus de 400 élèves ; que près de 300 petits enfants fréquentent leur salle d'asile et 200 jeunes filles leurs écoles dominicales ; qu'elles réunissent chaque dimanche près de 400 femmes, mères chrétiennes et jeunes filles, pour continuer auprès d'elles et perfectionner l'œuvre d'apostolat et de progrès moral commencée dans leurs écoles.

C'est à elles que nous devons la formation de ces institutrices indigènes qui s'efforcent maintenant d'imiter leur esprit de sacrifice et leur dévouement.

Je ne puis passer sous silence ce qu'elles ont su faire pour introduire et développer l'étude de la langue française dans leurs œuvres scolaires.

Le français, d'abord un peu lent à s'y acclimater — les familles en comprenaient si peu l'utilité pour l'instruction des filles ! — a beaucoup progressé depuis une dizaine d'années. Une vigoureuse impulsion a été donnée dans ce sens. Aujourd'hui, les plus petites apprennent le français ; une spéciale émulation se remarque dans toutes les classes

pour atteindre un meilleur résultat. L'examen de fin d'année passé l'an dernier, comme tous nos examens scolaires, en présence du représentant de la France, a été une révélation des progrès accomplis dans l'enseignement de notre langue : morceaux littéraires déclamés, analyse de textes, explication orale, dictée au tableau, substitution de synonymes, etc., ont prouvé un effort très sérieux et plein de promesses. M. le consul de France, qui n'a cessé de témoigner à nos œuvres scolaires un intérêt tout spécial, comme il nous a prêté dans tous nos travaux l'appui le plus bienveillant et le concours le plus dévoué, n'a pas ménagé à nos vaillantes Sœurs ses félicitations et ses remerciements.

Si l'on tient compte que les jeunes filles, fiancées très jeunes quittent l'école beaucoup plus tôt que les garçons, il est permis de dire que les progrès déjà accomplis sont grandement méritoires, et tout fait prévoir que les jeunes filles de Mossoul pourront tenir tête à leurs frères du collège sous le rapport du parler français.

Dès leur entrée à la salle d'asile, les tout petits enfants apprennent à balbutier notre langue. Au bruit régulier du claquoir, assis, debout, en marche, ils répètent à tous les échos les lettres de l'alphabet français. A certains jours, tout ce petit monde s'évertue, à plein gosier, à exécuter un chant de circonstance pour la venue officielle de M. le consul :

Qu'il est noble et fier ! qu'il est beau !
Saluons ici le drapeau,
Le drapeau de la France !...

7^e *Hospice et dispensaire.*

Et dehors de leurs œuvres scolaires, les Sœurs de la Présentation se dévouent aussi au soin des malades dans un petit hospice et un dispensaire.

L'hospice a été fondé par une généreuse bienfaitrice dont il garde le nom : nous l'appelons "Hospice Lejeune". Cette œuvre a été créée dans le but spécial de recueillir les voyageurs français de passage à Mossoul qui pourraient y être atteints par la maladie. Nous n'avons pas souvent l'occasion d'y donner des soins à nos compatriotes, car les voyageurs français sont rares dans ces contrées, mais nous y recevons, chaque année, d'autres malades indigents qui y sont traités gratuitement parfois durant de longs mois. Nous voudrions en admettre un plus grand nombre, mais l'hospice ne comprend que deux lits. Il est grandement à souhaiter que nous puissions établir à Mossoul un véritable

hôpital. Cette œuvre serait de première nécessité, puisqu'il n'existe encore aucun établissement de ce genre pour une population de près de 100.000 âmes.

Pour donner une idée de l'organisation de notre dispensaire et des résultats obtenus, je ne puis mieux faire que de citer un extrait d'un rapport du docteur attaché à l'œuvre et qui est l'élève de la célèbre Faculté française des Pères Jésuites de Beyrouth à laquelle était adressé, tout dernièrement encore, du haut de la tribune du Parlement français, un éloge si flatteur et si mérité.

Après avoir exposé la nature et le caractère des épidémies et des affections diverses qui ont amené, l'an dernier, à notre dispensaire un très grand nombre de malades, ce docteur ajoute : " Avant d'indiquer le nombre des consultants, je fais remarquer que le dispensaire français offre deux sortes de consultations gratuites : l'une est donnée par les Sœurs de la Présentation les jours de lundi, mardi, jeudi et vendredi ; l'autre par le médecin de la mission, le mercredi et le samedi. Chacune de ces consultations dure en moyenne trois heures au moins. Le nombre des malades soignés par les Sœurs varie entre 150 et 200 par jour ; celui des malades vus par le docteur s'élève jusqu'à 45. D'après ce calcul, il résulte que les Sœurs auront vu, jusqu'à la fin de l'année, un total de 20.000 malades et le médecin 2.800. En tout et en chiffre rond : 23.000 malades. Ce chiffre paraît énorme et il l'est en réalité ; mais il faut savoir que, pour maintes raisons, nous nous trouvons souvent forcés de renvoyer un grand nombre de pauvres malades par manque de temps et surtout de remèdes."

Je n'ajoute qu'un détail à ce compte-rendu : la dépense faite par la mission uniquement pour l'achat et le transport des remèdes a atteint, durant une année, la somme de 1.990 francs.

Telles sont les œuvres principales de notre résidence de Mossoul. Je ne mentionne pas de nombreuses œuvres de ministère qui ont plus spécialement pour but le bien et le salut des âmes et qui augmentent beaucoup le travail de nos missionnaires.

Je dois maintenant vous proposer, Mesdames et Messieurs, de vouloir bien faire avec moi une visite rapide des autres parties de la mission.

R. P. BERRÉ, O. P.

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Article IV — Le Secret.



DERNIÈREMENT un jeune homme de ma connaissance est venu me consulter ; il paraissait aigri.

—Tu n'as pas l'air de bonne humeur, lui dis-je en plaisantant ?

—Non, loin de là.

—Pourquoi ?

—Je suis allé à confesse, et le confesseur m'a refusé l'absolution.

—Mais, mon ami, tu dois le savoir, un prêtre n'est pas libéré d'absoudre ou de ne pas absoudre à son gré, il y a des règles à suivre, et si tu as essuyé un refus, c'est dû à une cause dont tu ne saisis pas l'importance. Explique-toi donc.

—Je ne trouve pas de cause, voilà ce qui m'indigne. Harcelé de questions indiscretes au dernier chef, j'ai fini par répondre : je suis membre de telle société, voilà tout mon tort, et sur ce, il m'enjoint de me retirer le plus vite possible de ce milieu de perdition, (sic) et en attendant, je ne puis selon lui, être admis aux sacrements. Convenez-en, mon Père, c'est trop fort, des procédés pareils, surtout avec les jeunes gens, à notre époque, où le Pape, les Evêques, les Prêtres, nous prêchent incessamment la Communion fréquente, ne se comprennent pas, et nuisent étonnamment à la Religion.

—Tu t'emportes, calme-toi. Savais-tu, au moment de ton initiation dans cette société dont tu parles, la condamnation portée contre elle par Rome ?

—Non.

—Avais-tu au moins quelque doute sur sa moralité ?

—Des amis m'avaient raconté que certains prêtres lui étaient plutôt défavorables. Je me suis fait un devoir d'aller moi-même aux renseignements, et le résultat de mes recherches a été celui-ci : Un très grand nombre d'hommes absolument honorables en font partie, et j'ai conclu : l'opinion de ces prêtres en l'espèce est du caprice, donc passons outre.

—Tu vas trop loin, mon fils, tu appelles caprice les décisions données par les Congrégations Romaines, tu te trompes. Ces décisions ont été préparées, étudiées, mûries, rédigées par des Cardinaux dont la science et le mérite sont incontestables. Elles ont été contresignées par le Souverain Pontife, Docteur infailible en matière de foi et de mœurs, et elles regardent à n'en pas douter, la société dont tu es membre. As-tu un secret à garder ?

—Oui.

—As-tu le droit de le communiquer, non pas à tout le monde, ni au confessionnal, mais à ton Evêque, ou au prêtre chargé par lui de connaître de ces sortes de choses et en dehors du confessionnal ?

—Non.

—As-tu fait le serment de te taire là-dessus devant qui que ce soit, excepté devant les frères, appartenant au même degré que toi, et pendant la durée des tenues ?

—Oui. Où voulez-vous en venir ?

—Es-tu sûr de posséder tous les secrets de ta société ?

—Oui.

—Tu me surprends, il y a mille à parier contre un qu'un frère d'un degré supérieur au tien, en sait plus long que toi.

—Je me suis mal exprimé, mais je connais tous les secrets intéressant mon degré.

—Connais-tu tous ceux qui intéressent les degrés supérieurs au tien dans la série multipliée des initiations ?

—Je les connaîtrai quand le temps sera venu.

—Oui, si on te permet de te faire initier ; en attendant, tu marches en aveugle.

—En aveugle ? vous vous trompez, je vois clair.

—Mais non, mon ami, tu ne vois pas clair, tu ne vois pas plus haut que ton degré d'initiation, tu n'as pas tout, ni sur le but à poursuivre, ni sur les moyens de le réaliser ; voilà ce que j'appelle marcher en aveugle.

—Ma's j'ai des chefs qui me dirigent.

—Les connais-tu tous ? As-tu leurs noms écrits en tête des (Constitutions, Laws and By-Laws) constitutions, lois et règlements de ta société ? Les as-tu vus dans le Rituel ?

—Je ne me rappelle pas.

—Sois franc : dis donc que tu sais fort peu de chose sur la matière, et conviens que tu obéis aveuglement à des chefs occultes. Or cette obéissance aveugle est condamnée par

l'Eglise. De plus dans ta société connais tu le fonctionnement de la mutualité ?

—Parfaitement, c'est clair.

—Pourrais-tu me dire, sans indiscretion, s'il n'y a pas d'autre argent versé dans la caisse de ta société que la cotisation des membres, leur permettant en cas de maladie de toucher par semaine une somme de ? et en cas de mort de laisser à la veuve une somme de ? Je le sais, cette mutualité existe, mais je sais aussi qu'en affaires, on a dû pourvoir par des suppléments aux taux requis pour les initiations, on a dû pourvoir aux dépenses des locaux où se tiennent les réunions ; je sais encore qu'il y a du personnel à payer, et qu'il y a des oeuvres à soutenir ; il y a à cette fin des dépôts de plusieurs provenances ; ces provenances les connais-tu ? sais-tu à quoi va s'appliquer comme oeuvres, l'excédent que tu es obligé de payer quand tu passes d'un degré à un autre ? J'en doute. Il y a là encore de l'occultisme.

—Décidément vous en voulez au secret, et je vous trouve exagéré, car, mon Père, le secret existe partout : secret de famille, secret d'affaires, secret de finances, secret professionnel. Le secret existe partout, même dans l'Eglise. On m'a dit en effet que les membres d'un Conseil Episcopal, les Conseillers ou Conseillères d'une Communauté, d'une Province, d'un Ordre Religieux, n'ont pas le droit de révéler les délibérations prises, avant la confirmation et la publicité ordonnée par les supérieurs. Il y a le secret de la Confession : alors, pourquoi tant vous insurger contre le secret ? Où en serions-nous si le secret n'est pas permis ?

Obligerez-vous une famille à étaler, sous les yeux d'un public plus ou moins curieux et malveillant, ses espérances et ses mécomptes ? Obligerez-vous une maison de commerce à publier ses marques ? Obligerez-vous une banque à dévoiler ses opérations dans une assemblée de directeurs ? Obligerez-vous un médecin à divulguer les cas qu'il traite ? Obligerez-vous un avocat à produire tous les litiges, matière de ses consultations ? Obligerez-vous un notaire à vous rendre compte des actes qu'on lui a confiés ? Non, alors, vous admettez sur chacun de ces points, la nécessité du secret ? Pourquoi deux poids et deux mesures ? Pourquoi refuser aux Sociétés de secours mutuels, un droit que vous déclarez légitime en d'autres circonstances ? ce n'est pas juste.

—Ecoutes, mon ami, ton argumentation est spécieuse, tu

joues sur le sens du mot "secret" appliqué aux sociétés condamnées par l'Eglise.

—Mais non, je suis sérieux.

—Eh bien, un catholique digne de ce nom, peut-il comploter contre le bien commun poursuivi par l'Eglise de Dieu ?

—Non.

J'ai bien compris, n'est-ce pas ? il ne le peut ni secrètement, ni ouvertement.

—Non, je ne le crois pas : l'affirmer répugne à ma conscience.

—Et si une société, se disant mutuelle, se proposait ce but-là, l'approuverais-tu ?

—Non, si j'étais sûr du fait.

—Tu ne peux pas être sûr du fait.

—Pourquoi ?

—Parce que le but final de ta société t'échappe, parce que les moyens d'atteindre ce but ne te sont dévoilés que petit à petit et à mesure que tu montes, parce que tu ne sais pas ce qui se passe dans les degrés au-dessus du tien, parce que tu ignores les décisions du grand Conseil, parce que le Chef suprême a le droit de commander sans réplique ; tu ne le connais même pas, et tu es obligé d'obéir. Et si un ordre était donné dans la loge de combattre la Religion, son dogme, sa morale, sa hiérarchie, son culte, ses institutions, tu te croirais donc tenu à l'exécuter ?

—Mais . . .

—Et si ta société avait la fantaisie de comploter contre l'autorité légitime, ou municipale, ou provinciale, ou fédérale, et d'entraver le progrès du bien public, tu devrais donc marcher ? Et si ta société se mettait en tête de déclarer la guerre entre patrons et ouvriers, de semer la discorde entre le capital et le travail, de fomentor des grèves injustes, de soulever des agitations désastreuses, il te faudrait donc, en vertu de l'obéissance promise ou jurée, participer activement à des actes mauvais en soi, et de plus antisociaux ?

—Mais . . .

—Ecoute, mon ami, suis mon conseil et réfléchis : fais ton possible pour te dégager de ces liens qui amoindrissent en toi l'être social ; Dieu a créé l'homme libre, et tu réduis à néant ta liberté.

FR. L. A. RONDOT, O. P.

A suivre

LE BIENHEUREUX FRANÇOIS DE CAPILLAS

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS,

PREMIER MARTYR DE LA CHINE

(Suite)

Les biographes ne nous donnent malheureusement que très peu de détails sur l'apostolat de François de Capillas, durant les six années qu'il évangélisa ce pays. Nous avons toutefois pour y suppléer, les attestations des témoins oculaires qui ont déposé dans le procès de sa vie et de son martyre. En voici une irréfutable ; elle est du Père Jean Garcia, dominicain et compagnon du Bienheureux ; “ Les fruits que produisit dans les âmes le P. François de Capillas, (ainsi parle le Père Garcia) fut immense, car il accomplissait les devoirs de son ministère avec un soin extraordinaire. Toutes les fois que le présent témoin qui était son Supérieur ordonnait au Père François de Capillas d'aller quelque part pour le bien et le salut d'une âme, il s'y rendait allègrement, et plus grande était la fatigue, plus content il était.” On s'étonne qu'en si peu de paroles se résument six années d'une vie prodigieusement active, remplie de sacrifices, de persécutions et de douleurs.

D'autre part, ce qui précède et ce qui va suivre ce témoignage complète un point d'histoire singulièrement glorieux et qui eut son couronnement dans les triomphes des derniers jours remportés par notre Bienheureux dans la prison de Togen. De fait, le bourg de Lien King qui est à trois jours de marche de Fogen nous offre une preuve de ce dont était capable notre Père François. Il fit à pied cet immense trajet de Fogen à Lien King, et volant selon son habitude au point de fatiguer quiconque le suivait, il arriva à ce village. Le Père Garcia nous parle d'une *visite* faite par le Bienheureux à Lien King, et encore d'une *visite* qui fut de courte durée. Mais quelle fortunée visite et digne d'un véritable apôtre ? “ En très peu de temps, il y baptisa

plus de cent infidèles et s'en retourna à pied, débordant de joie."

Malgré tout, il se considérait comme un serviteur inutile, bon à rien et digne d'être foulé aux pieds de tous. Aussi craignait-il toujours que Dieu, en raison de ses péchés, ne retirât sa miséricorde des lieux où il posait le pied. C'est pourquoi, après les fatigues de ses voyages à pied, il se prosternait la face contre terre, avant d'entrer dans les bourgades et les villages, demandant à Dieu — comme il est raconté également du grand Patriarche saint Dominique — d'épargner, malgré ses péchés, les populations auxquelles il allait annoncer la Bonne Nouvelle. Encouragé et rassuré par ces actes d'humiliation si agréables au Seigneur, il entrait. Immédiatement fidèles et infidèles étaient frappés de la vertu et de la remarquable modestie du jeune missionnaire " *C'est le Père qui ne regarde ni à droite ni à gauche* " : ainsi le désignaient les infidèles. Eloge sublime, digne d'être gravé sur le tombeau du plus grand saint !

Le Père Jean Garcia l'ayant un jour rencontré dans un bourg nommé Moriang, il s'aperçut que son confrère était faible, épuisé et tout défait, par suite de deux chutes qu'il avait faites en allant exercer son ministère. Le bon Père Garcia en fut ému et peut-être lui adressa quelques paroles d'affectueux reproche. Mais le Père François se mit à sourire et, avec son amabilité ordinaire, il répondit à son supérieur : " Mon Père, je suis trop heureux de ces misères ; le Bon Dieu me paie ma fatigue en maltraitant mon corps et en me donnant de souffrir un peu pour son amour." N'est-ce pas pour cela qu'il était venu ? N'avait-il pas demandé à Dieu de multiplier ses peines et ses souffrances comme étant la voie la plus sûre pour arriver à Lui ?

Vers 1644, année très douloureuse pour l'Eglise de Chine, la province de To-Kien possédait trois grands missionnaires dominicains : le Père Jean Garcia, vicaire provincial, le Père François Diaz et notre Père François de Capillas. Ces trois fils de S. Dominique pleins de l'esprit de Jésus-Christ et de zèle pour le bien des âmes se mirent vaillamment à l'œuvre pour réparer les ruines accumulées par les précédentes persécutions dans cette jeune chrétienté, et en même temps travailler à de nouvelles conquêtes.

(à suivre)

LA LÉGISLATION DU ROSAIRE

(Suite)

ARTICLE XI.—LES AVANTAGES SPIRITUELS DE LA CONFRÉRIE

Les avantages et les biens spirituels que la Confrérie du Rosaire procure à ses membres sont nombreux et inappréciables. Nous en donnerons les principaux, en nous inspirant des manuels si bien faits du R. P. de Busschère, en Belgique, et du R. P. Boisverd, au Canada.

Premier avantage : *La protection spéciale de Marie.*

La sainte Vierge ayant révélé à saint Dominique et au bienheureux Alain que la dévotion du saint Rosaire lui était, ainsi qu'à son Fils, souverainement agréable, il est manifeste que les membres de cette confrérie jouissent du grand privilège d'être regardés par Jésus et Marie avec une affection toute particulière, comme des enfants auxquels ils réservent une assistance et des faveurs spéciales, pendant la vie, au moment de la mort et dans l'éternité.

Aussi, innombrables sont les bienfaits accordés par Notre-Dame du Rosaire : grâces de conversion et de persévérance, éloignement des châtiments divins, préservation d'une mort imprévue, puissants secours dans les tentations, guérison du corps, faveurs temporelles, prompte délivrance du purgatoire, gloire particulière dans le ciel, en un mot protection spéciale tant dans l'ordre temporel que dans l'ordre spirituel. On a vu de tout temps, en effet, que Marie, et par elle et avec elle, Jésus sont d'une manière manifeste et particulière au milieu de cette association pour en exaucer les prières et en accomplir les désirs ; c'est surtout pour ses membres, réunis dans le but d'honorer et de contempler Jésus et Marie, que doivent se vérifier les promesses du divin Sauveur : " Si deux d'entre vous s'accordent sur la terre pour demander une chose quelconque, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux ; car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux." (1)

(1) Matth. XVII-19

Deuxième avantage : *Participation aux mérites de l'Ordre de S. Dominique.*

L'Ordre des Dominicains a toujours considéré la Confrérie du Rosaire comme une sœur, et a voulu partager fraternellement avec elle les bénéfices de son patrimoine spirituel. Ainsi, les confrères du Rosaire acquièrent le droit de puiser au trésor général de l'Ordre de saint Dominique. Ils participent spécialement pendant la vie, au moment de la mort, aux prières, pénitences et bonnes œuvres de tous les religieux et de toutes les religieuses de cet Ordre, et entrent en communion de biens spirituels avec tous les saints et saintes dominicains. Et combien de saints ne compte-t-il pas ? Pie IX comparait la famille des Frères Prêcheurs à une mine pleine de richesses, d'où ne cessent de sortir des hommes illustres par leur sainteté.

Quant au pouvoir de faire participer les confrères du Rosaire aux mérites de l'Ordre, nul doute qu'il ne soit entre les mains du Révérendissime Père Maître-Général. Le Pape Benoit XI le lui attribue en termes exprès ; Innocent VIII et Léon X l'ont confirmé dans des actes officiels, et plusieurs Généraux, tout particulièrement le R^{me} Père Joseph-Marie Larroca, en 1890, ont déclaré officiellement cet avantage de la confrérie.

Troisième avantage : *Participation des biens spirituels.*

La Confrérie du saint Rosaire établit, entre les membres qui la composent, une intime communication de bonnes œuvres et de mérites qui met le comble à son efficacité pour notre salut et notre perfection. Par cette union des confrères, on atteint le même but que par les prières accomplies en commun avec d'autres. Ce ne sont pas des prières isolées, ce sont les prières et les mérites *en commun* d'une association unie par les liens de la charité, et plus cette association grandit en nombre et en sainteté, plus elle est puissante en efficacité. Or la Confrérie du Rosaire se recommande entre toutes les autres : elle est à la fois la plus nombreuse et la plus sainte. Elle est, en effet, établie dans presque toutes les églises du monde catholique, et il est peu de chrétiens abonnés à la piété qui n'en fassent partie.

C'est le cas de rappeler la belle parole de saint Ambroise : Pendant que chacun prie pour tous, il arrive que tous prient pour chacun ; et ainsi la prière d'un seul obtient en retour les mérites de tout le peuple.

Quatrième avantage : *Bienfaits paroissiaux.*

La Confrérie du Rosaire est entre les mains d'un pasteur zélé un puissant moyen de transformation, de relèvement ou de développement pour une paroisse. Saint Charles Borromée le comprit : il commença la réforme du diocèse de Milan, en y introduisant le Rosaire dans toutes les paroisses. De même le saint curé d'Ars changea complètement sa paroisse par le saint Rosaire.

“Que de fruits salutaires peut produire la Confrérie du Rosaire dans une paroisse ! Elle y fermente comme un levain précieux qui peut sanctifier la masse. Elle préserve l'innocence elle maintient la jeunesse dans les habitudes vertueuses ; elle fait pratiquer le zèle, la charité ; par elle, la piété est honorée, par elle les sacrements sont fréquentés, les jours du Seigneur sanctifiés. Elle est le livre des cœurs, l'ornement de l'Eglise, l'exemple du troupeau, la joie du pasteur, un spectacle agréable à Dieu, aux anges et aux hommes.” (R. P. de Busschère).

Il est un dernier avantage de la Confrérie, le plus considérable de tous : c'est de nous mettre à même de gagner d'innombrables indulgences. Nous verrons cette question des Indulgences du Rosaire dans le prochain article, qui sera le dernier de notre étude sur *la législation du Rosaire.*

(A suivre)



VARIÉTÉ

COMMENT MEURT UN MARTYR



Il serait une erreur de croire que l'ère des martyrs n'a duré que le temps du paganisme. Il y a eu dans les siècles suivants de nombreux martyrs tout aussi admirables dans la sublimité simple de leur sacrifice. Voici une histoire relative à un martyr polonais du XVI^e siècle. Je me ferais un scrupule de changer un mot à ce récit tel qu'il a été traduit en 1905 dans le *Messageur du Cœur de Marie*, et reproduit ensuite dans le tome VII des *Martyrs*, du R. P. Dom H. Leclercq.

La Pologne, divisée par des factions politiques, était, en 1572, sous la domination d'un *voïvode* usurpateur, qui, secrètement, aspirait à monter sur le trône. Soutenu et poussé par le landgrave luthérien de Hesse, ce personnage cherchait à faire pénétrer en Pologne l'hérésie, ailleurs victorieuse et à séparer le pays de Rome pour en être mieux le maître. A Posen, où il se trouvait, le siège épiscopal était alors occupé par un homme à qui l'âge n'avait rien enlevé de son énergie et qui était un modèle de science et de vertu. Il est le héros du récit émouvant que l'on va lire. Il se nommait Zamoyiski.

Un soir du mois de janvier 1572, un homme vint à la demeure épiscopale, porteur d'un message de la part du *voïvode* Wolodowski.

L'évêque se leva, prit la pelisse de fourrure qu'il mettait pour sortir et suivit le messager. Un traîneau l'attendait ; tous deux y montèrent et l'attelage partit. Quelques instants plus tard, il s'arrêtait devant le palais du gouverneur.

Mgr Zamoyiski fut introduit près du souverain ou du moins près de celui qui prétendait l'être. Wolodowski se leva, offrit un siège au prélat et lui dit :

— Excellence, le temps n'est pas aux longs discours...

Je suis maître à Posen, et d'ici peu de jours, toute la Pologne me sera soumise. Or, j'entends être le maître de tout et de tous. Il ne me convient pas d'avoir pour sujets les membres d'un clergé dont le chef est à Rome. Brisez les liens qui vous unissent au Pape, vous reprendrez une force, une vigueur nouvelle, et tous les honneurs seront votre partage.

—Vous dites ? . . . briser les liens qui m'unissent avec le Pape ? Mais il est le représentant de Jésus-Christ sur la terre. Ma seule raison d'être est précisément dans mon obéissance, car je ne suis rien que par lui ; je suis son délégué pour administrer une portion de l'Eglise du Christ.

—Excellence, dit Wolodowski en rapprochant son siège de celui de l'évêque, Excellence, suivez mon conseil et vous serez tout. . . Vous serez le pape de Pologne ; il n'y aura pas d'autorité au-dessus de la vôtre ; vous serez. . . .

—Assez ! dit l'évêque en se levant. J'ai promis devant Dieu de gouverner mon diocèse sous l'autorité du Pape, je ne serai pas parjure à mon serment, dussé-je mourir.

—C'est votre dernier mot ?

—C'est mon dernier mot.

Un silence se fit.

Mgr Zamoyiski avait tiré de son sein un crucifix, qu'il regardait avec recueillement. Son calme était profond.

Wolodowski appela et un officier parut.

—Appelez le grand maître de police.

Quand celui-ci parut, le voïvode lui remit un pli cacheté qui était sur son bureau et lui dit :

—Emmenez Son Excellence dans votre traîneau et prenez la direction de la Warta ; pendant la route vous lirez l'ordre que je vous remets. Vous répondez sur votre tête de la rapidité avec laquelle vous l'exécuterez.

—Bon voyage ! Excellence, ajouta le voïvode en riant.

L'évêque salua sans répondre et sortit.

Le maître de la police installa Mgr Zamoyiski dans le traîneau avec tous les égards dus à son rang et à son caractère, puis, tandis que la voiture glissait sur la neige, il s'approcha des flambeaux qui éclairaient sa marche, décacheta l'ordre et le lut.

Avec l'instinct d'une nature basse, il comprit qu'il y avait dans cet ordre matière à un avancement prodigieux. Le cocher demanda :

— Faut-il traverser la Warta ?

Cette question le fit sortir de son rêve.

— La Warta ?.. déjà !.. Non.. non.. il faut auparavant aller chercher le bourreau. Retourne deux verstes en arrière, j'ai à parler au vieux Michel.

Le cocher crut qu'il s'agissait d'un oubli du maître de police, et, dans sa tête se heurtèrent, pendant quelques instants, des mots dont il ne pouvait imaginer le rapport : l'évêque, le maître de police, le bourreau, le voïvode, et lui, Yvan, dirigeant son traîneau vers un but absolument inconnu. En attendant, on atteignit la demeure du vieux Michel qui, sur un mot du maître de police, alla chercher sa hache et monta dans le traîneau

Mgr Zamoyiski continuait de prier

Le maître de police cria au cocher :

— A la Warta !

Au bout d'un quart d'heure, l'attelage s'arrêtait sur la rive. L'évêque descendit et commença à comprendre.. Il pria avec un redoublement de ferveur.

Le bourreau s'avança jusqu'au milieu du fleuve dont la glace était si épaisse qu'un régiment eût pu passer sans en ébranler la surface. Sur un ordre du maître de police, le vieux Michel prit sa hache et fit un trou. L'évêque se mit à genou et dit : Mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains." Le maître de police regardait. Quand le trou fut assez grand pour livrer passage au corps d'un homme, le maître de police dit :

— C'est assez ! Puis il attendit.

Le bourreau ajouta :

— Pour qui cela ?

— Pour celui qui prie là-bas.

Le bourreau fit le signe de la croix. L'évêque avait tout vu ; il se leva, retira sa pelisse de fourrure qu'il tendit à Michel ; mais celui-ci recula épouvanté.

— Je voudrais te donner plus et mieux, ami ; tu m'ouvres le ciel !

Cet homme fondit en larmes. Le maître de police, ému lui-même, se tourna vers l'évêque :

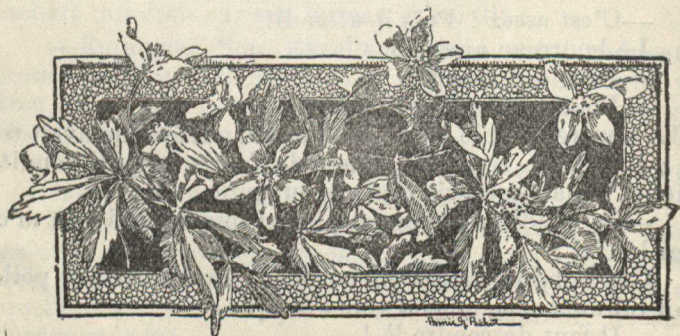
— Il faut descendre là !

Mgr Zamoyiski leva les yeux au ciel et dit : " Seigneur, je remets mon âme entre vos mains." Puis il s'avança. La glace s'était déjà reformée et le soutenait.

Alors le maître de police prit la hache de Michel et donna un grand coup sur la surface encore fragile. Le saint évêque disparut.

Zamoyiski était mort pour sa foi, pour son attachement au siège de Pierre et à l'unité de l'Eglise dont on lui demandait de se séparer. Il me semble que peu de spectacles sont aussi prodigieusement grandioses que celui qu'évoque ce récit tout simple. Point d'apparat, point de réponses ni de harangues éloquentes, trois témoins en tout, la nuit, sur un fleuve où quelques heures après le regel aura fait disparaître toute trace du crime, voilà le cadre qui ne se prête à aucun éclat ; et là, au milieu de ces comparses effrayés de la besogne qu'on leur impose, un vieillard calme, doux, perdu dans sa prière, heureux même de mourir pour sa foi. Voilà le vrai martyr dans toute sa grandeur, et il me semble qu'il y a là quelque chose de Dieu. Des témoins qui meurent sous les yeux d'une foule peuvent à la rigueur être parfois soupçonnés d'amour-propre. Chez Zamoyiski, rien de semblable, on cherche vainement un motif autre que l'attachement à la vérité qui eût pu le faire être ce qu'il a été, un héros, un vrai martyr.

JEAN CHEVALIER.



CHRONIQUE

ROME.

Le dimanche, 19 juin, à midi, ont été lus solennellement devant le Souverain Pontife trois décrets qui déclarent l'héroïcité des vertus pratiquées par le vénérable P. François-Marie Libermann, par la vénérable Florida Cevoli, Capucine, et par la vénérable Mère Marguerite Bourgeois.

On comprendra que nous nous arrêtions tout particulièrement à cette dernière. Marguerite Bourgeois naquit à Troyes, en France, le 17 avril 1620. Elle était d'abord entrée dans la Congrégation externe, dirigée par les religieuses du bienheureux Pierre Fourier. Mais en 1653, le 20 juin, elle partait pour le Canada, dans le but de "tenir une école à Montréal et d'y instruire les enfants"

Avant de quitter la France, la sainte jeune fille se dépouilla de tous ses biens. C'est dans l'extrême pauvreté qu'elle aussi commencera son œuvre gigantesque. Après quatre années de travaux de tous genres, elle put ouvrir sa première école à Montréal — à Ville-Marie, comme on l'appelait, — dans une étable. Une cinquantaine de maisons autour d'un fort, telle était Montréal au milieu du XVI^e siècle.

A trois reprises au moins, la vénérable Marguerite Bourgeois devait refaire le voyage de France pour y chercher ses premières novices, en 1657, en 1670, en 1679 — et, la traversée, qui ne laissait pas d'être périlleuse, durait alors de deux à trois mois. Aussi, le décret qui, parmi les vertus héroïques pratiquées par la vénérable Marguerite Bourgeois insiste sur sa force indomptable, n'hésite pas à comparer ses voyages apostoliques à ceux de saint Paul. Prodigieusement mortifié elle-même, la Vénérable n'offrait à ses filles d'autre attrait que celui du sacrifice.

Pendant, la Congrégation grandissait, dirigée à Montréal par les prêtres de Saint-Sulpice, et protégée par Mgr de Montmorency-Laval, le saint évêque de Québec, dont la cause est aussi introduite. Quand l'approbation canonique sanc-

tionna les constitutions de la "Congrégation de Notre-Dame", aux écoles et au pensionnat de Québec, s'étaient ajoutées les missions de la Pointe aux Trembles, Lachêne, La Montagne, Champlain, Sainte-Famille, Québec, Château-Richer, etc.

La Congrégation possédait depuis 1693 sa première église. C'est là, détail touchant, que la donatrice, Melle Jeanne Le Ber, se retirant en recluse dans une cellule donnant vue sur le Saint Sacrement, prit l'initiative au Canada de l'adoration perpétuelle: les Sœurs de Notre-Dame y ont toujours été fidèles. Le trait méritait d'être souligné à la veille du Congrès eucharistique.

Dès que ses règles eurent été approuvées, la vénérable fondatrice demanda à être déchargée du gouvernement. Elle avait 77 ans. Un dernier trait héroïque devait clore cette magnifique existence. Le 1^{er} janvier 1700, la maîtresse des novices, Sœur Charly, entra en agonie: "Ah! mon Dieu,! s'exclama la Vénérable, que ne me prenez-vous, moi qui suis inutile à tout dans cette maison, tandis que cette pauvre Sœur peut encore rendre de grands services!" Elle fut exaucée...

Le grain de sénevé, ici encore, est devenu un grand arbre: la Congrégation de Notre-Dame de Montréal est établie aujourd'hui en 70 diocèses d'Amérique: elle possède plus de 200 maisons et compte 3,000 religieuses.

LA BÉNEDICTION SOLENNELLE DU COLLÈGE ANGÉLIQUE

Le 18 mai dernier, le Collège Angélique, ouvert récemment à Rome par l'Ordre de Saint-Dominique, était béni solennellement par son Eminence le cardinal Respighi, Vicaire de Sa Sainteté.

Deux jours auparavant, Pie X écrivait de sa propre main au R^{me} Père Cormier, maître général des Dominicains:

"Révérendissime Père, je prends une vive part à la fête des bien-aimés fils de saint Dominique, les religieux Frères Prêcheurs, qui iront mercredi prochain habiter le nouveau Collège Angélique, et, m'unissant en esprit aux Eminentissimes cardinaux qui donneront les bénédictions rituelles, je forme le vœu que le Seigneur exauce nos prières communes, *visitare dignetur habitationem ipsam et omnes insidias inimici ab eâ longè repellens mittat sanctum angelum suum de*

cœlis qui custodiat, foveat atque defendat omnes inhabitantes in isto habitaculo.

“Et c'est avec une paternelle affection que je vous accorde à vous, aux Pères et aux étudiants du collège, la bénédiction apostolique.”

Dans la matinée du 18, le cardinal Vicaire fut reçu solennellement à la porte du nouveau Collège par le R^{me} Maître Général, entouré du R^{me} Père Desqueyrous et de nombreux invités et amis, entr'autres Mgr La Fontaine, secrétaire de la Congrégation des Rites; Mgr Masot, Dominicain, vicaire apostolique du Fo-Kien; le R. P. Esser, secrétaire de la Congrégation de l'Index; le R. P. Pasqualigo; M. Hertzog, supérieur de la procure Saint-Sulpice; le R^{me} P. Emmanuel Bailly, Supérieur général des Assomptionistes; Mgr Lohninger, recteur de l'Anima; M. Clapin, supérieur du collège canadien, etc. Le R^{me} Père conduisit ensuite le Prince de l'Eglise à la chapelle, sise au premier étage. Là se trouvaient déjà réunis au chœur pour l'office, les maîtres et étudiants, et d'autres Pères venus des diverses maisons de la Ville.

On ne lira point sans un vif intérêt la belle adresse que lut au Cardinal Respighi le R^{me} Père Cormier, avant de l'introduire dans le temple qu'il devait bénir:

“Je remercie Votre Eminence d'avoir daigné venir parmi nous pour bénir, au nom du Saint-Père, cette nouvelle maison. On l'appelle *Collège international*; notre ambition serait qu'elle méritât d'être appelée *un temple*: temple des sciences sacrées, fondé sur la pierre apostolique, purifié de l'esprit du monde par la pureté et la sainteté des intentions, illuminé par les splendeurs de la révélation, retentissant des harmonies entre la raison et la foi, embaumé par l'encens de l'oraison mentale et chorale, joyeux enfin de communiquer aux âmes le pain vivifiant de la céleste doctrine. Dessein grandiose et qui, par le fait même, est disproportionné avec nos faibles moyens! Mais nous nous confions dans la protection et dans la direction du Saint-Siège, qui, dès le principe de l'œuvre, ne nous a jamais mesuré son assistance.

“En cette heure solennelle, Eminentissime Père, nous nous confions en vos prières. En célébrant la première messe, dans cette enceinte, vous offrirez à Dieu, pour coopérer à une œuvre si grande, notre humble, mais sincère bonne volonté, nos esprits, nos cœurs, et ceux de tous les maîtres et disciples

futurs. Lorsque, grâce à ces prières, nous aurons été fortifiés, transformés, consacrés par la vertu de l'Esprit-Saint, nous deviendrons capables de propager partout les enseignements du salut, exposés à la belle lumière du Docteur Angélique. Que si, en nous appliquant à cette forme d'apostolat, et en nous y consumant, nous méritons quelque récompense, nous aurons à cœur de nous écrier avec notre incomparable Maître: *Nullam aliam, nisi te, Domine.*"

Le prince de l'Eglise répondit gracieusement qu'il partageait la joie de la famille dominicaine, souhaitait au nouveau Collège de maintenir florissantes les doctrines de l'Ange de l'Ecole et formait des vœux sincères pour sa prospérité et sa fécondité toujours plus grandes. Depuis six mois qu'elle existe, cette maison s'est déjà conquis, en effet, une place d'honneur parmi les Collèges théologiques qui abondent à Rome, et il n'était point malaisé de lire sur tous les visages ce sentiment joyeux d'hommes qui ont réalisé pleinement leur désir et voient s'ouvrir devant eux un avenir plein d'espérances.

Le Cardinal bénit ensuite la chapelle et l'autel et y célébra la sainte messe, pendant laquelle les religieux chantèrent de belles mélodies grégoriennes.

Après la messe, tous suivirent au rez-de-chaussée le Vicaire du Pape, qui bénit successivement les salles de l'Université, la chapelle destinée au public, les cloîtres et autres locaux. Splendide était cette longue théorie de dominicains, au nombre de plus de cent, resplendissant dans leurs robes blanches et psalmodiant les prières liturgiques.

Chacun des assistants, il était facile de le constater, fut vraiment impressionné par cette fête religieuse, qui consacrait comme un nouvel état de choses à Rome pour la famille Dominicaine.

Depuis six mois déjà, les cours de théologie et sciences annexes sont donnés dans le Collège international angélique, mais jusqu'ici les supérieurs de l'Ordre et les professeurs avaient dû demeurer dans la *via San Sebastiano*, près la *piazza di Spagna*. Maintenant la maison généralice est transportée dans la nouvelle Université, qui va renouveler, nous l'espérons, les glorieuses traditions de l'ancien collège de la Minerve, confisqué après 1870 par le gouvernement italien, et devenu ministère de l'Instruction publique.

“La maison elle-même, dit B. Sienne qui assista à cette fête religieuse, est d’une simplicité de grand style, et respire, jusque dans son aménagement, cette paix et cette sérénité qui convient à l’étude et à la prière. Quand on y pénètre, on y aperçoit tout d’abord, à travers les grandes baies du couloir principal, un beau cloître qui, régnañt autour de son quadrilatère intérieur, fait songer à la description que Lacordaire a tracée du monastère idéal. . . Quant à la chapelle, au premier étage, il a fallu, faute d’espace, la restreindre au chœur des religieux : telle qu’elle est, en ses proportions relativement modestes, elle donne une impression de mesure et de bon goût parfaits. Le maître-autel en est dédié au Sacré Cœur et aux douze apôtres : ceux-ci, sur la terre, ont les yeux fixés sur le maître, dans la gloire. Le symbolisme est parlant. Deux devises sur des banderoles l’expliquent ; l’une montre, par les mots de saint Pierre, le zèle de l’apôtre s’embrasant au cœur du Maître : *Domine, scis quia amo te* ; l’autre complète la même pensée, au point de vue des fidèles : *Corde creditur ad justitiam*. Enfin, sur le livre que saint Paul tient ouvert sur ses genoux, la loi d’humilité est formulée : *Gratia Dei sum id quod sum*.

Commencé en juin 1908, le Collège Angélique a eu pour architecte M. Passarelli — l’architecte des églises Sainte-Thérèse et Saint-Camille de Lellis ; — mais M. Passarelli a tenu à le déclarer en répondant aux félicitations qu’on lui adressa à la fin du banquet familial, le plan et les détails même de l’exécution out été fixés sous la direction très effective et avec la collaboration constante du vénérable P. Cormier.

“Si vous avez aujourd’hui une maison, remarqua M. Passarelli, qui réponde à toutes les exigences de votre vie religieuse, c’est à votre R^mc Père Général que vous le devez.”

(De la Couronne de Marie.)



NECROLOGIE

Au Couvent des Dominicaines de l'Enfant-Jésus de Québec, le 3 juillet, s'endormait pieusement dans le Seigneur la Révérende Mère Marie-Dominique, ex-prieure, née Marie-Olivine Roy, de St-Vallier (Bellechasse) dans la 46^e année de son âge et la 29^e de sa vie religieuse. Elle était une des Mères Fondatrices de la Communauté.

Le service funèbre fut célébré dans la chapelle du couvent par M. l'abbé Camille Roy, prêtre du Séminaire et parent de la défunte, assisté des Révérends Pères R. Farly et R. Dupras, Dominicains du couvent de Québec, comme diacre et sous-diacre.

Étaient présents : M. l'abbé L. St. G. Lindsay, de l'archevêché, M. l'abbé S. Jolicoeur, curé de Ste-Catherine, MM. les abbés T. Paquet, Frs. Pelletier, J. Gignac, A. Lortie, C. B. Guimont, B. Pelletier, Geo. Desjardins et A. Maheu, prêtres du Séminaire, deux Frères du couvent de St-Dominique de Québec et un grand nombre de personnes parentes de la défunte et amies de la Communauté.

Un service non moins solennel a été célébré en même temps au Petit Cap St-Joachim pour l'âme de la digne religieuse.

R. I. P.

BIBLIOGRAPHIE

" LES CONTEMPORAINS "

Revue hebdomadaire illustrée de 16 pages in 8

Ab. Un an, 6 francs. Un numéro, 0 fr. 10. : Spécimen gratuit sur demande

Biographies parues en juin 1910

Jourdan de Launay, gouverneur de la Bastille. — Maréchal Victor, duc de Bellune. — Cardinal Pacca. — Mme Atkins.

Biographies à paraître en juillet 1910

Maréchal Rochambeau. — Maréchal Brune. — Abbé Carron. — Général Fleury. — Philippe Pinel, médecin
5 rue Bayard, Paris, VIIIe.

Que penser du " Sillon " ?

Exposé critique par M. CHARLES, rédacteur à la *Croix*. Forte brochure in-12 de XIV 120 pages compactes (Editions des *Questions Actuelles*.) Prix : \$0.20 cts. Remises, 7/6. 15/12. 75/50. 150/100. Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

Après les lettres de LL. EE. les cardinaux Merry del Val et Andrieu et les récentes controverses, quel catholique français ne se pose cette question : Que penser du *Sillon* ? Il nous revient que ce problème passionne même en Allemagne, même en Amérique, et jusqu'à certaine île voisine du pôle.

Sur des demandes nombreuses, instantes, autorisées, de M. M. Charles, rédacteur à la *Croix* — et dont l'*Univers* louait tout récemment (5 juin 1910) les " excellents articles, si clairs et si fermes de doctrine " — a tenté non pas d'y répondre, ce jugement appartient au Saint-Siège, mais de mettre au point ce cas doctrinal.

C'est d'après les textes eux-mêmes — il en cite ou signale plus de 600 — qu'il définit et discute le *Sillon* économique, social, politique, religieux.

Son œuvre, entreprise avec sympathie pour beaucoup de sillonnistes, n'est ni un plaidoyer ni un réquisitoire, et s'adresse à tous, amis ou adversaires du *Sillon*.

L'auteur n'a qu'un désir, très apostolique : confirmer ses lecteurs, sillonnistes ou non, dans leur fidélité confiante à l'Eglise enseignante et dans leur dévotion filiale au Saint-Père.

L'esprit des œuvres sociales

Conférence donnée par M. LOUIS DURAND au Congrès diocésain de Mende. Une brochure de 32 pages. (Editions de l'*Action catholique*.) Prix : \$0.05 cts. Remises, 7/6. 15/12. 70/50. 150/100. Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

La Maison de la Bonne Presse, à ses diverses séries de brochures en ajoute une qui se trouvera rapidement dans la bibliothèque de tous les hommes d'œuvres : celle des éditions de l'*Action catholique*.

Et elle inaugure la série nouvelle par la reproduction d'un document vraiment suggestif et magistral : *L'esprit des œuvres sociales*.

Nos lecteurs se souviennent du remarquable témoignage que M. Louis Durand recevait récemment du Vatican.

Or, cette conférence expose avec clarté et précision toutes ses pensées, appuyées sur une expérience de plus de vingt ans : faire des œuvres sociales, mais les faire nettement catholiques, sans exciter à la guerre des classes, sans pousser à aucune injustice et en sachant rester indépendant vis-à-vis de l'Etat.

On ne saurait trop recommander cette lecture.

CALENDRIER DOMINICAIN

AOÛT 1910

1	Lundi	S. Pierre aux Liens, <i>double</i>
2	Mardi	Bse Jeanne d'Aza, mère de S. Dominique, <i>double</i>
3	Merc.	Invention du corps de S. Etienne, M. <i>simple</i>
4	Jeudi	FÊTE DE NOTRE BIENHEUREUX PÈRE S. DOMINIQUE, <i>tout double avec oct. sol.</i>
5	Vend.	N.-D. des Neiges, <i>double.</i>
6	Samedi	Transfiguration de Notre-Seigneur, <i>tout double</i>
7	DIM.	12 ^e Pent. S. Gaétan, C. <i>double.</i>
8	Lundi	B. Augustin de Nocera, E. C. O. N. <i>double</i>
9	Mardi	B. Jean de Salerne, C. O. N. <i>double</i>
10	Merc.	S. Laurent, M. <i>tout double avec oct. simple.</i>
11	Jeudi	Octave de saint Dominique, <i>solemn.</i>
12	Vend.	Ste Claire, V. <i>double.</i>
13	Samedi	SS. Hippolyte et comp. MM. <i>double.</i>
14	DIM.	13 ^e Pent. S. Emygdus, M. <i>double.</i>
15	Lundi	ASSOMPTION DE MARIE, <i>tout double avec oct. sol.</i>
16	Mardi	S. Hyacinthe, C. O. N. <i>tout double avec oct. simple.</i>
17	Merc.	Bse Emilie V. O. N. <i>double.</i>
18	Jeudi	S. Roch, C. <i>double.</i>
19	Vend.	S. Alphonse-Marie de Liguori, E. C. et Doct. <i>double.</i>
20	Samedi	(Jeûne au Canada) S. Bernard, Ab. C. et Doct. <i>double.</i>
21	DIM.	14 ^e Pent. S. Joachim, <i>tout double.</i> Solennité de l'Assomption.
22	Lundi	Octave de l'Assomption.
23	Mardi	B. Jacques de Bevagna, C. O. N. <i>double.</i>
24	Merc.	S. Barthélemy, Ap. <i>tout double.</i>
25	Jeudi	S. Louis roi de France, C. <i>double.</i>
26	Vend.	S. Philippe de Bénéti, C. <i>double.</i>
27	Samedi	S. Joseph Calasanz, C. <i>double.</i>
28	DIM.	15 ^e Pent. S. Augustin, E. C. et Doct. <i>tout double avec oct. sol.</i>
29	Lundi	Décollation de S. Jean-Baptiste, <i>double.</i>
30	Mardi	Ste Rose de Lima, V. O. N. <i>tout double avec oct. simple</i>
31	Merc.	S. Raymond Nonnat, C. <i>double.</i>

A NOS ABONNÉS

N. B.—Le SAMEDI de chaque semaine une MESSE BASSE est dite en notre église du Rosaire à l'intention de nos ABONNÉS.

INDULGENCES DU ROSAIRE

AOUT 1910

I--INDULGENCES COMMUNES À TOUS LES MOIS

LE 1er DIMANCHE (le 7).

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. plénières :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr., *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19).
- 2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24) ;
- 3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25) ;

Le 2e DIMANCHE (le 14).

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU, 3 Indulg. :

- 1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) ;
- 2.—Indulg. plénière · *Cf. Cm. Vis., Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. III) ;
- 3.—Indulgence partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

Le dernier DIMANCHE (le 28).

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *récité avec d'autres* au moins *le tiers du rosaire*, 3 fois par semaine, *Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

I.---INDULGENCES MOBILES

Solennité de l'ASSOMPTION (dimanche 21)

CONFR. DU S. ROSAIRE : 2 indulg. plén. et 4 partielles :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* (dès les 1 vêpres) *Pr.* pendant l'oct. de la solennité (C. 27) ;
- 2 — *Assist.* à la *proc.* (C. 20) ;
- 3.—*Ind. part.* : a) 10 ans et 10 quarant. pour le *rosaire entier* (C. 14) ; b) 10 ans et 10 quarant. pour le *tiers du rosaire* (C. 15) ; c) 7 ans et 7 quarant. si l'on est fidèle au *rosaire hebdomadaire* ; d) 7 ans et 7 quarant. *Cf. Cm. Vis. Pr.* (C. 30).

II.---INDULGENCES FIXES

4 —S. DOMINIQUE.

A TOUT FIDÈLE qui *Vis.* une église de dominicains : *Cf. Cm. Pr.* (I)

16.—S. HYACINTHE.

Comme le 4.

30.—ST^E ROSE DE LIMA.

Comme le 4.

(a) Cette indulgence peut être gagnée par tous les fidèles dans une église de dominicains mais les confr. du S. Rosaire seuls ont le privilège, là où il n'y a pas d'église de domin., de la gagner dans l'église de la confr.

PRÉDICATIONS

QUÉBEC, Fête de St Dominique, Tiers-Ordre....	T. R. P. E. A. LANGLAIS.
MONT-ARMEL, Tri. Eucharistique, du 31 au 3..	T. R. P. E. A. LANGLAIS.
ST-RAYMOND, 15.....	R. P. R. FARLY.
CHICOUTIMI, retraite aux Sœurs du Séminaire...	R. P. THS. COUET.
STE PHILOMÈNE, Lotbinière, Triduum Eucharis- tique, du 21 au 24	T. R. P. E. A. LANGLAIS.
S. HYACINTHE, le 4	R. P. R. OUMET.
MONTRÉAL, T. O. le 20	T. R. P. A. COTÉ.
S. HYACINTHE, retraite aux RR. FF. Mari te ..	R. P. BROUSSEAU.



AVIS IMPORTANT

Les prêtres qui ont reçu du Rme Père Général de notre Ordre, le pouvoir personnel de rosarier les chapelets, ne sont pas tenus d'exhiber ce pouvoir à la Congrégation du S. Office. (Ex Declar. S. off. 15 jun. 1910).